

**N° 6652****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session extraordinaire 2013-2014

---

**DEBAT D'ORIENTATION****sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat**

\* \* \*

**PAPIER DE DISCUSSION**

(12.3.2014)

La Commission se compose de: Mme Josée LORSCHÉ, Présidente-Rapportrice; Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, MM. Gilles BAUM, Yves CRUCHTEN, Georges ENGEL, Gusty GRAAS, Max HAHN, Ali KAES, Marc LIES, Roger NEGRI, Marco SCHANK, Justin TURPEL et Serge WILMES, Membres

\*

**I. ANTECEDENTS**

Afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat et de renforcer les droits de participation et de contrôle de la Chambre des Députés, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes a décidé en 2005 une nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros. En date du 20 avril 2009, ce seuil a été élevé à 10 millions d'euros. La liste des nouveaux projets d'infrastructure doit être soumise à l'approbation de la Chambre des Députés permettant l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des divers fonds d'investissement. La Commission de Contrôle de l'exécution budgétaire doit garantir le suivi financier de chaque projet dépassant le coût de 10 millions d'euros. Pour chaque projet dépassant les 40 millions d'euros, une loi spéciale devra être élaborée.

\*

**II. TRAVAUX PARLEMENTAIRES**

Conformément à cette nouvelle procédure, la Commission du Développement durable a examiné, au cours de la réunion du 10 février 2014, la liste des projets d'infrastructure à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés. Il y a lieu de retenir succinctement de la présentation et des observations afférentes de la Commission ce qui suit:

**1) Projets du Fonds d'investissements publics scolaires**

*Construction d'infrastructures d'accueil et sportives destinées au Lycée technique pour professions de Santé et au Lycée technique d'Ettelbruck*

Le projet sous rubrique concerne la construction d'infrastructures d'accueil et sportives communes pour le Lycée technique pour professions de santé, le Lycée technique d'Ettelbruck et, le cas échéant, pour le Lycée technique agricole. Les terrains qui sont la propriété de l'Etat, hébergent actuellement les serres et ateliers du Lycée technique agricole. Leur surface approximative s'élève à environ 1,9 ha, bâtiments LTA/LTPS non inclus.

Le programme de construction provisoire comprend un restaurant scolaire et un hall sportif à 3 unités. Le volume et la surface des infrastructures à construire ainsi que le budget y relatif restent à définir.

Le projet sous rubrique est étroitement lié à la réflexion que le Gouvernement est actuellement en train de mener afin de trouver une solution globale en ce qui concerne les établissements scolaires dans le nord du pays, notamment en ce qui concerne le site sur lequel sera construit le nouveau Lycée technique agricole.

#### ***Rénovation du Lycée classique Diekirch – annexe Mersch***

Les bâtiments situés à Mersch sont rattachés au Lycée classique Diekirch depuis 1994. Aux anciens bâtiments datant des années soixante ont été ajoutées, en l'an 2000, trois nouvelles ailes comprenant un hall sportif, des ateliers, des salles de classe et des salles de science.

Les bâtiments construits en l'an 2000 sont encore dans un état acceptable et n'exigent pas de rénovation lourde. Pour les parties datant des années 60, les études à réaliser devront diagnostiquer précisément les travaux à réaliser.

Selon une première appréciation, ces bâtiments ne présentent pas tous un état de vétusté nécessitant une démolition complète, mais devront quand même subir une rénovation lourde répondant aux standards actuels d'hygiène, de sécurité et de performance énergétique ainsi qu'aux besoins didactiques, éducatifs et administratifs. Par contre, les ailes des salles de classe et de l'internat se trouvent dans un état plus critique et devront probablement faire place à une nouvelle construction.

Les travaux à prévoir devraient permettre une légère augmentation de la capacité d'accueil à hauteur de quelque 200 lycéens supplémentaires.

Le volume brut des bâtiments existants s'élève à 69.000 m<sup>3</sup> avec une surface brute de plancher de 15.300 m<sup>2</sup>. Le budget n'est pas encore défini.

#### ***Rénovation du Lycée Michel Rodange à Luxembourg***

La construction datant des années 70 présente des signes évidents de vétusté. Les installations techniques nécessitent une modernisation conséquente afin de pouvoir répondre aux normes et prescriptions en vigueur. Le programme de rénovation du bâtiment tiendra compte des réglementations grand-ducales en matière de sécurité, d'hygiène et de performance énergétique ainsi que des besoins didactiques, éducatifs et administratifs du lycée.

En ce qui concerne le calendrier de rénovation, il serait opportun d'entamer les travaux dès la fin des travaux de réaménagement de l'Athénée afin que les lycéens puissent profiter de la structure d'accueil temporaire qui a été construite en 2012 sur le site dit „Campus Geesseknäppchen“ et qui est actuellement utilisée par les lycéens de l'Athénée.

Le volume brut s'élève à quelque 120.000 m<sup>3</sup> et la surface brute à 28.500 m<sup>2</sup>. Le budget à prévoir n'est pas encore défini.

#### ***Lycée technique Michel Lucius, démolition du bloc 3000 et agrandissement de l'infrastructure***

Les travaux consistent dans l'implantation d'une nouvelle construction en remplacement d'une aile vétuste du Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg-Limpertsberg. Le concept consiste plus précisément à démolir le bloc 3000 comprenant 14 salles de classe, 3 salles spéciales, une bibliothèque, le SPOS, la médecine scolaire et l'infirmerie et à créer de nouvelles surfaces s'avérant nécessaires suite à l'augmentation du nombre d'élèves de 1.100 à 1.500. Les infrastructures supplémentaires à créer comprennent 6 salles de classe, 2 ateliers, des locaux pour l'administration (bureaux, salles de réunion, cabinet médical scolaire, stockage) ainsi que des surfaces supplémentaires pour les structures d'accueil.

Pendant les travaux, les élèves pourront être délogés dans les pavillons de l'aile 6000 qui vont être libérés pour la rentrée scolaire 2014-2015 lors de la livraison du nouveau bâtiment 2000.

Le volume existant à remplacer s'élève à quelque 9.500 m<sup>3</sup>. Le nouveau volume à créer et l'aménagement extérieur restent à définir. Partant, le budget n'est pas encore défini.

### ***Construction d'un nouveau lycée technique pour professions de santé à Strassen***

L'implantation de ce projet se fera sur le terrain de l'ancien centre de Logopédie au Val Saint-André. Lorsque le nouveau bâtiment du Centre de Logopédie, qui est actuellement en cours de construction, sera achevé, les anciens bâtiments seront détruits. Le terrain ainsi libéré pourra servir à la construction du nouveau lycée technique pour professions de santé.

Le nouveau lycée pouvant accueillir 1.200 élèves comprendra un internat pour 50 élèves et un hall de sport commun au LTPS et au Centre de Logopédie. Les aménagements extérieurs (accès piétons, arrêt bus, parking ...) sont à revoir pour l'ensemble du campus.

Il s'agit de préciser que le site de Bonnevoie a été abandonné du fait qu'il était devenu trop exigu suite à la réforme de l'enseignement relative aux professions de santé et à l'augmentation du besoin d'accueil qui en a découlé. En outre, ce site ne bénéficiait pas de l'avantage indéniable dont bénéficie le site de Strassen, à savoir la possibilité de créer des synergies avec les autres structures de santé se trouvant à proximité, telles que la collaboration avec le Centre hospitalier de Luxembourg ou encore la réalisation d'une infrastructure de sport commune pour le LTPS et le Centre de Logopédie. A côté du nouveau lycée, les deux autres centres de formation pour professions de santé (Bascharage et Ettelbruck) seront maintenus.

Le volume brut s'élève à environ 180.000 m<sup>3</sup> et la surface brute à quelque 35.000 m<sup>2</sup>. Le budget n'est pas encore défini.

## **2) Projet du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

### ***Création d'infrastructures d'accueil pour enfants, jeunes et parents à Pétange***

Le terrain d'implantation de ce projet se situe au centre de la ville de Pétange, à l'endroit où se trouvait auparavant le Lycée technique Mathias Adam et a une superficie de 2,38 ha. Il s'agit de la création de nouvelles structures pour accueillir des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des parents en situation de détresse ou à besoins spécifiques.

Le bâtiment hébergera une pouponnière nationale (60 enfants), un centre thérapeutique (30 enfants), un internat sociofamilial (60 enfants et adolescents), 25 logements avec foyer (24 lits) pour personnes en situation de handicap, une structure avec 4 logements pour parents en situation de handicap ainsi que 40 logements pour familles nombreuses et pour jeunes adultes en situation financière difficile.

Le volume de la construction, la surface d'occupation du sol et le budget restent à définir.

#### *Remarque générale concernant les standards énergétiques des bâtiments*

Quant aux standards énergétiques à appliquer lors d'une nouvelle construction ou lors de la rénovation de parties existantes, le terme „passif“ utilisé en général pour les bâtiments d'habitation n'est pas d'usage pour les bâtiments fonctionnels. Dans le cadre de l'établissement de certificats de performance énergétique déterminant les classes d'efficacité des bâtiments fonctionnels, des calculs plus complexes sont à effectuer du fait qu'il faut tenir compte d'autres facteurs relevant du domaine public tels que le confort de l'utilisateur, les temps d'occupation, la taille des bâtiments, ainsi que des installations et équipements techniques du bâtiment.

Pour ce qui est de la rénovation des bâtiments publics existants, l'assainissement énergétique s'opère principalement par le biais d'une amélioration de l'enveloppe extérieure du bâtiment dont une isolation thermique des toitures, des façades, et des fenêtres à coefficient de transmission thermique performants.

## **3) Projet du Fonds des Routes**

### ***Réhabilitation de la piste „Runway 06-24“ de l'Aéroport de Luxembourg***

La piste „Runway 06-24“, dont l'appellation à deux chiffres indique son orientation magnétique arrondie à la dizaine de degrés la plus proche, devra être totalement rénovée dans les prochaines années. Des études approfondies devront être réalisées afin d'étudier les modalités et l'échéancier de ces travaux de rénovation.

Pour rappel, un premier tronçon de cette piste, d'une longueur de 2 km, a été mis en fonction en 1946. En 1954, la piste a été rallongée de 850 mètres, puis en 1981, elle a une nouvelle fois été rallongée pour atteindre un total de 4 km. Il en ressort que la piste actuelle se compose de trois tronçons d'âge différent.

Déjà en 2008, des analyses réalisées par des bureaux d'études étrangers ont permis de conclure que des travaux devraient être entrepris à terme afin de renforcer la charge admissible de la piste et de remplacer sa structure. La mise en activités du nouvel avion 747-8F de Cargolux, plus lourd et plus pénalisant que les autres avions, n'a fait que confirmer le besoin de rénovation de la piste.

En matière de sécurité, il reste à préciser qu'actuellement la piste ne se trouve pas dans un état déplorable pouvant mener à des dangers pour l'aviation et que l'Administration des ponts et chaussées réalise chaque jour plusieurs contrôles préventifs et curatifs sur le site aéroportuaire afin de vérifier l'état du tarmac et d'éliminer d'éventuels objets indésirables de la piste.

En ce qui concerne l'impact des travaux sur le trafic aérien, il sera veillé à le réduire à un strict minimum avec, entre autres, des travaux qui se dérouleront en majeure partie pendant la nuit.

Quant aux travaux souterrains, la réhabilitation de la piste inclut la rénovation du réseau de canalisation. La construction de deux bassins de rétention permettant une retenue contrôlée en cas de pollution accidentelle sur tarmac et piste est d'ores et déjà achevée.

\*

### III. CONCLUSION

La Commission du Développement durable n'a pas d'objection particulière à formuler à l'encontre des différents projets présentés sur la liste des nouveaux projets à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés.

Elle avise donc favorablement les projets examinés qui contribuent tous à l'amélioration des infrastructures de notre pays et propose à la Chambre des Députés de marquer son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause.

Luxembourg, le 12 mars 2014

*La Présidente-Rapportrice,*  
Josée LORSCHÉ